

# COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.V.U. D'AGY

22 mars 2016 à 19h30

PRESENTS : MM Thierry CHARMOT, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Marc IOCHUM, Christophe GREFFOZ, Mme Marie-Antoinette METRAL, délégués titulaires  
MM Yann MATHURIN, Olivier NICODEX, délégués suppléants

## **1 - COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR M. LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion du SIVU d'Agy dressé pour l'année 2015 par M le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le compte administratif 2015 qui s'établit comme suit a été approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical :

		Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2015	Reports 2014	Résultat de clôture
REALISATIONS	Fonctionnement	26 755,25	31 000,00	4 244,75	3 199,89	7 444,64
	Investissement	27 845,71	36 537,06	8 691,35	-11 989,01	- 3 297,66
	Total	54 600,96	67 537,06	12 936,10	-8 789,12	4 146,98
RESTES A REALISER	Fonctionnement	0,00	0,00			
	Investissement	0,00	0,00			
	Total	0,00	0,00			

## **3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 soit 3 297,66 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget primitif 2016 (c/1068), et d'inscrire le reliquat soit 4 146,98 euros en excédent de fonctionnement reporté (c/002).

## **4 - BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2016 comme suit :

### **Section d'investissement**

Dépenses : 27 058 euros      Recettes : 27 058 euros

### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 40 546 euros      Recettes : 40 546 euros

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment la location des algécos (3 800€), la prime d'assurance (2 050€), le fonctionnement des navettes gratuites (7 000€), les éventuelles subventions (2 000€), le remboursement des intérêts d'emprunt (245€)....

Quant aux dépenses d'investissement, il s'agit essentiellement du remboursement du capital de l'emprunt contracté pour l'acquisition de la dameuse (10 000€) et des dépenses de réparation de véhicules qui ne relèveraient pas de l'entretien courant (compétence CNA).

La participation de chaque commune membre s'élève à 17 700 euros.

#### **5 - CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU SITE NORDIQUE D'AGY – AVENANT N°1 PORTANT PROLONGATION D'UN AN**

domaine nordique d'Agy ont été confiées au Centre Nordique d'Agy dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui a pris effet le 3 novembre 2011 pour se terminer le 30 avril 2016.

Il convient donc de mener une nouvelle réflexion sur le mode de gestion du site à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

A cette occasion, Mme la Présidente évoque l'existence d'une étude diligentée par la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes destinée à obtenir une expertise technique et financière des domaines skiables alpins et nordiques des communes balcons à savoir Nancy sur Cluses, le Reposoir, Mont Saxonnenx et Saint Sigismond. Cette étude confiée au Cabinet DIANEGE a notamment pour objectif d'optimiser la gestion desdits communes et d'assurer leur viabilité.

Suite au diagnostic produit, la 2CCAM a souhaité élaborer un schéma de développement et de diversification touristique des communes balcons nécessitant de mener une étude en matière :

- d'urbanisme opérationnel et de contraintes foncières
- financière
- de marketing

Dans ce contexte, il apparaît essentiel de disposer des conclusions de ce schéma de développement et de diversification touristique pour envisager de façon cohérente l'avenir du site d'Agy, et ce dans le cadre d'une mutualisation éventuelle de gestion des différents sites.

C'est la raison pour laquelle Mme la Présidente propose, afin d'assurer la continuité du service et de servir l'intérêt général, de prolonger d'un an la durée du contrat de délégation existant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de prolonger d'un an le contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation du domaine nordique d'Agy,
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer l'avenant correspondant.

Séance levée à 20h45

La Présidente

Marie-Antoinette METRAL

